

# ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

## Associations

## Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

## Annonce n° 436 - page 4159

### 36 - Indre

## ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la préfecture de l'Indre.

#### **ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES DE MURS, CLERE-DU-BOIS ET DES ALENTOURS.**

*Objet* : protéger l'environnement et le patrimoine des communes de Murs, Cléré-du-Bois, des communes environnantes et du Parc Naturel Régional de la Brenne, défendre l'identité culturelle des paysages, leur équilibre, leur salubrité ainsi que leurs intérêts économiques et sociaux ; défendre les activités liées au tourisme et à l'hébergement touristique sur les communes de Murs, Cléré-du-Bois, dans les communes environnantes, dans le Parc Naturel Régional de la Brenne ; ces activités impactent directement le tourisme et toutes activités économiques liées en Pays de Valençay, en Berry et en Val de Loire ; préserver les paysages exceptionnels et authentiques de cette partie du département de l'Indre (aux portes du Parc Naturel Régional de la Brenne, proche de la Vallée de l'Indre), de ses alentours et de son environnement ; l'association s'inscrit dans le cadre du développement durable de cette région et elle oeuvre pour la préservation des paysages, des sites naturels, du patrimoine bâti et du cadre de vie de ses habitants ; la sauvegarde de l'équilibre écologique et du tourisme vert et historique en sont les prolongements indissociables ; consciente de l'importance et du rôle éminent de cette partie du département de l'Indre dans la vie économique et culturelle du département, l'association souhaite préserver la spécificité des communes de Murs, Cléré-du-Bois et des communes environnantes et l'image de ce pays d'accueil, tout en favorisant un développement équilibré et harmonieux de son territoire, notamment sur le plan touristique ; favoriser le dialogue et les échanges d'informations sur les nuisances environnementales, leurs conséquences sur l'écosystème, la santé des hommes et des animaux, sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes ; lutter contre toutes atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et à la santé en général ; préserver le caractère rural de ce territoire en évitant un développement incontrôlé de son économie et de son urbanisation ; prémunir contre la dégradation des ressources naturelles ; former ses membres à la connaissance de l'écosystème local ; et, de façon générale, entreprendre toutes démarches ou actions pour concourir au but.

*Siège social* : clos de La Richaudière, La Richaudière, 36700 Murs .

*Site internet* : <http://www.ademca.net>.  
*Date de la déclaration* : 20 août 2014.

